



DELIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024 - 41

Séance du mardi 16 juillet 2024 à 19 h 30
Date de convocation du conseil : mercredi 10 juillet 2024
Nombre de membres du conseil en exercice : 14
Nombre de membres présents : 9
Nombre de votants : 14
Président de séance : M. Pascal LEBRUN
Secrétaire élue : Fabien DUPIN

Membres présents : Mesdames & Messieurs Frédérique BURTIN, Alain DRIOT, Franck DUMOULIN, Fabien DUPIN, Norddine GUEDAMI, Nicolas HIRSCH, Pascal LEBRUN, Audrey MAIALE, Franck SUBERT.

Membres absents ayant donné procuration : Marina AFLALO à Franck SUBERT, Stéphanie GUERIN à Franck DUMOULIN, Véronique JON à Pascal LEBRUN, Véronique MARTINEZ à Frédérique BURTIN, Marie PAILLONCY à Fabien DUPIN

OBJET : Bulletin intercommunal – tarifs des encarts publicitaires

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération 2011.06 relative aux tarifs des encarts publicitaires du bulletin intercommunal ;

Vu la proposition d'évolution des tarifs proposée par la commission intercommunale en charge de la réalisation du bulletin ;

Compte-tenu des observations ;

Le Conseil Municipal,

1) APPROUVE les tarifs des encarts publicitaires ci-dessous :

ENCARS PUBLICITAIRES	TARIFS
1/16 ^e de page	55,00 €
1/8 ^e de page	95,00 €
1/4 de page	150,00 €
1/2 de page	195,00 €
1 page	355,00 €

Fait à Alix le : 16 juillet 2024

Certifie exécutoire par :

- Transmission en préfecture du Rhône le :
- Mis en ligne sur le site de la Commune d'Alix le :

La secrétaire de séance,

Fabien DUPIN



Le Maire,

Pascal LEBRUN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai